

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION

(ci-après, « Décharge de responsabilité »)

EN SIGNANT LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, VOUS RENONCEZ À CERTAINES GARANTIES JURIDIQUES OU LES ABANDONNEZ. CES GARANTIES COMPRENNENT LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES POUR NÉGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT OU VIOLATION DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS OU DE DEMANDER UNE INDEMNITÉ APRÈS UN ACCIDENT

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT !

Initiales

Nom	Nom		Prénom(s)		
	Rue		Ville		Prov./État
Adresse	Pays	Code	Courriel (facultatif)		Date de naissance J/MA
					Âge

À : **CARIBOO HELICOPTER SKIING (88) LTD** faisant affaire sous le nom de **MIKE WIEGELE HELICOPTER SKIING**, et toutes les sociétés associées et affiliées telles qu'elles existent actuellement ou peuvent être constituées ou acquises par la suite (« l'exploitant »), **YELLOWHEAD HELICOPTERS LTD** et toutes les sociétés associées et affiliées telles qu'elles existent actuellement ou peuvent être constituées ou acquises par la suite, ou les transporteurs alternatifs désignés par l'exploitant (« le transporteur »), et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, guides, médecins, fournisseurs d'assurance, fournisseurs de services, agents, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, représentants, successeurs, ayants droit, affiliés, **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**, et autres invités et tous les participants à l'hélicoptère (tous étant ci-après désignés collectivement comme les « renonciataires »).

DÉFINITIONS

Dans la présente *Décharge de responsabilité*, les termes « activités en pleine nature » comprennent l'ensemble des activités, l'hébergement, du transport, les manifestations et les services fournis, organisés, dirigés, parrainés ou autorisés par les Participants et englobent, sans s'y limiter : le ski, le surf des neiges (planche à neige), la motoneige, la randonnée, les raquettes, le ski de fond, le Fat bike et les autres formes de déplacements dans l'arrière-pays ; la location ou l'usage de skis, planches à neige ou autre équipement ; les démonstrations ; les cours de familiarisation ou d'instruction ; l'embarquement, le débarquement et les déplacements à bord ou autour d'un hélicoptère, d'une dameuse, d'une motoneige ou de tout véhicule à moteur ; et l'utilisation du mur d'escalade et de la salle de sport, ainsi que d'autres activités, événements et services liés de quelque manière que ce soit aux activités de pleine nature.

ACCEPTATION DES RISQUES : AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, DÉPLACEMENTS EN PLEINE NATURE, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, ETC. Je suis conscient du fait que la participation à des activités en pleine nature comporte des risques, dangers et périls. Il arrive souvent que des avalanches se produisent sur le terrain visé par les activités en pleine nature et qu'elles puissent être causées par les forces de la nature ou par des personnes se déplaçant sur le terrain. Je reconnais et accepte que les Renonciataires ne pourront peut-être pas prédire si le terrain sera suffisamment sûr pour se prêter à l'exercice d'activités en pleine nature ou si une avalanche peut survenir. Le terrain choisi pour exercer des activités en pleine nature n'est pas contrôlé, ni balisé, ni inspecté et il présente de nombreux risques, dangers et périls en plus des risques d'avalanche. Ces dangers peuvent comprendre, sans s'y limiter : les corniches ; les crevasses ; les falaises ; les arbres, les troncs et souches d'arbre ; les trous de neige ; les ruisseaux ; les pierres ; les blocs rocheux ; les arbres tombés ; les trous et affaissements sur ou sous la surface neigeuse ; les conditions d'enneigement variables et difficiles ; les routes de dameuse et les bancs de neige ; les clôtures et autres structures artificielles ; l'enfouissement sous la neige ; les impacts ou collisions avec d'autres personnes, des véhicules ou des objets ; les rencontres avec des animaux domestiques ou sauvages ; la perte d'équilibre ou de contrôle ; les glissades, trébuchements et chutes ; se perdre ou perdre de vue son groupe ou son guide ; les maladies infectieuses contractées par des virus, des bactéries, des parasites et des champignons qui peuvent être transmis par contact direct ou indirect ; un défaut d'équipement ; des premiers soins négligents ; une négligence de la part de tiers, notamment des autres invités ; mon utilisation de tous les équipements, locaux et installations associés aux vacances de ski hélicoptère ou de snowboard, y compris, sans s'y limiter, le centre de villégiature et les installations récréatives de l'exploitant, le mur d'escalade, le centre de conditionnement physique et le matériel et les pistes de ski, de snowboard, de ski de fond, de raquettes et/ou de Fat bike et/ou la **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE COMPRENDS QUE LA NÉGLIGENCE ENGLOBE L'OMISSION PAR LES RENONCIATAIRES DE PRENDRE DES MESURES RAISONNABLES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE.** La communication en terrain alpin est difficile et, en cas d'accident, il est possible que les opérations de sauvetage et les traitements médicaux ne soient pas disponibles. Les conditions météorologiques en terrain alpin peuvent être très sévères et changer rapidement et sans avertissement, ce qui rend les déplacements en hélicoptère, dameuse ou motoneige dangereux.

JE RECONNAIS LES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE DE TELS RISQUES, DANGERS ET PÉRILS, AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE BLESSURES CORPORELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES MATÉRIELS ET DE PERTES MATÉRIELLES POUVANT EN RÉSULTER.

AVIS AUX SURFEURS DES NEIGES (PLANCHISTES) ET SKIEURS TÉLÉMARKS : RISQUES ACCRUS

Contrairement aux systèmes de bottes et de fixations de ski alpin, les systèmes de bottes et de fixations de planche à neige et de ski de télémark ne comportent pas de mécanisme de déclenchement de sécurité permettant de libérer l'utilisateur en situation normale. L'utilisation de courroies de sûreté ou de tout mécanisme de retenue par les surfeurs des neiges ou les skieurs télémarks non équipés de freins augmente le risque de ne pas survivre à une avalanche.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION

En contrepartie de l'acceptation par **LES RENONCIATAIRES** de ma participation aux activités en pleine nature, je consens par la présente à :

1. **RENONCER À TOUT RECOURS** que j'ai ou que je pourrais avoir à l'avenir contre **LES RENONCIATAIRES** et à **EXONÉRER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité en cas de perte, dommage, dépense ou blessure, et notamment de décès, pouvant advenir à moi ou à un proche parent en conséquence de ma participation aux activités en pleine nature, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, Y COMPRIS TOUTE NÉGLIGENCE, TOUTE RUPTURE DE CONTRAT OU TOUT MANQUEMENT À UNE OBLIGATION OU AU DEVOIR DE VIGILANCE, Y COMPRIS TEL QUE STIPULÉ DANS LA *OCCUPIERS LIABILITY ACT* (Loi sur la responsabilité des occupants) R.S.B.C. 1996, ch. 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES. IL EST ENTENDU QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND L'OMISSION, PAR LES RENONCIATAIRES, DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME PROTÉGER, ME PRÉMUNIR CONTRE OU M'AVERTIR DES RISQUES, DANGERS ET PÉRILS LIÉS À LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EN EN PLEINE NATURE MENTIONNÉES PRÉCÉDEMMENT ;

- EXONÉRER ET INDEMNISER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité de quelque nature que ce soit relativement à tout dommage corporel ou matériel subi par une tierce personne à la suite de ma participation aux activités en pleine nature ;
- La présente Décharge de responsabilité sera en vigueur et liera mes héritiers, mes proches parents, mon exécuteur testamentaire, mes administrateurs, mes ayants droit et représentants, advenant mon décès ou inaptitude ;
- La présente Décharge de responsabilité ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre les parties seront exclusivement régis et interprétés en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique et aucune autre instance ;
- Tout litige impliquant les parties à la présente Décharge de responsabilité ne pourra être présenté que dans la province de la Colombie-Britannique et ne sera soumis qu'à la compétence des tribunaux de la province de la Colombie-Britannique.

En signant la présente Décharge de responsabilité, je n'invoque aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les Renonciataires relativement à la sécurité des activités en pleine nature, à l'exception de ce qui y est énoncé.

J'AI LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET JE RECONNAIS QU'EN LA SIGNANT, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI ET QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANT DROITS ET REPRÉSENTANTS POURRIONS EXERCER CONTRE LES RENONCIATAIRES. JE RECONNAIS QUE LE PRÉSENT ACCORD ET LA PRÉSENTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUENT À TOUTE FUTURE PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS EN PLEINE NATURE.

Signé en ce _____^e jour de _____ 20_____

Signature du témoin
Nom (lettres moulées SVP)

Signature du client
Nom (lettres moulées SVP)
Signature du parent ou tuteur (client de moins de 19 ans)

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence : (de préférence une personne ne voyageant pas avec vous)	
Relation avec personne à contacter en cas d'urgence	
N° de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence	Adresse électronique

Poids _____ Récepteur n° _____ Pack de pelle n° _____	
Que j'accepte de rendre ou de payer à leur valeur actuelle s'ils ne sont pas rendus.	